

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Hope

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 290-2018 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX- REVISÉ**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

Qu'au cours de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Hope tenue le 1^{er} mars 2022 à 20 heures à la salle municipale au 330, Route 132, Hope, le conseil de la municipalité du Canton de Hope a adopté le règlement 311-2022 amendant le règlement numéro 290.2018 intitulé "Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé.

QUE ce règlement, adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27) se veut d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Hope
Ce 7^e jour mars 2022



Nancy Castilloux,
DG greffier trésorier